

**EXTRAIT****Du Registre des délibérations du Conseil d'Administration**

Délibération CIAS 2022-11.

**OBJET : DENONCIATION MARCHE VEHICULES INFRUCTUEUX**

L'An deux mille vingt deux, le douze du mois de juillet à 14 h, le Conseil d'Administration du CIAS des Pyrénées Audoises s'est réuni à QUILLAN, 1, Avenue François Mitterrand, suite à la convocation faite le 29 Juin 2022 par Monsieur le Président.

**Etaient présents :**

Francis SAVY, Mohammed EL HABCHI, Isabelle SZYMANSKI, Ginette JAMMES, Martine DAFFOS, Rose-Marie MANAUD, Alain RENON, Martine BENASSIS, Geneviève COMTE

**Excusés** : Eric COUE, Marielle PASTOU, Jacques GALY, Séverine CALDERON, Françoise TOURNAIRE, Huguette DUBOIS, Vincent MAYNIE, Paul COEFFARD,

Secrétaire de séance : Martine Benassis

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Présents : 09

Votants : 09

Le coût de location des véhicules dépassant les 40 000 € HT sur la période considérée, le CIAS a publié un marché à bons de commande afin de mettre en concurrence plusieurs fournisseurs en vue d'obtenir un meilleur tarif de location mensuel.

Seul 1 candidat a répondu : Audoise automobile. Il s'agit d'une location d'une durée de 2 ans au tarif de 322,99 € HT par mois pour des véhicules du type PEUGEOT 208 Style essence 100 CV.

Or, les tarifs actuels de location appliqués au CIAS sont de 160 € et les tarifs publics affichés débutent à partir de 131€ TTC par mois pour le même modèle en motorisation identique.

De plus, le coût total estimé à 108 227 € TTC par an pour une flotte de 16 véhicules est incompatible avec les sommes allouées pour ces prestations dans le budget du CIAS.

Dans ces conditions économiques et budgétaires, l'offre d'Audoise automobile doit donc être regardée comme une offre inacceptable au sens de l'article L. 2152-3 du Code de la commande publique.

S'agissant d'une période de fortes incertitudes économiques par ailleurs, il est alors proposé au Conseil d'administration de déclarer la consultation sans suites pour des motifs d'intérêt général.



Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE

- De déclarer la consultation du marché de location de véhicules sans suites pour des motifs d'intérêt général en raison du tarif mensuel trop élevé.

Ainsi délibéré, à QUILLAN, le 12 juillet 2022

Pour extrait conforme,

Le Président

*Transmis au représentant de l'Etat,  
le 28.07.22  
Le Président certifie qu'un extrait de  
la présente délibération  
a été affiché conformément à la loi,  
le 28.07.22*

~~C.I.A.S.~~  
des Pyrénées Audoises  
1, avenue François Mitterrand  
11500 QUILLAN